FRANCE – José Bové n’ira pas en prison et commencera une grève de la faim dès janvier

Par

Publié le 17/12/2007, modifié le 27/02/2025

José Bové, condamné en 2005 à quatre mois de prison ferme pour le fauchage d’une parcelle de maïs GM, a vu, le 17 décembre, sa peine convertie en quatre mois « jours amendes », de 40 euro par jour pendant 120 jours (soit au total 4800 euro). Son avocate, Marie Christine Etelin a déclaré à l’AFP : "c’est cher pour un épi. Il y avait 400 personnes qui en ont chacun pris un. [...] Toutes les peines prononcées contre les Faucheurs volontaires sont totalement injustes". José Bové a annoncé, à sa sortie du tribunal de Millau, que plusieurs faucheurs volontaires engageront une grève de la faim à compter du 3 janvier 2008 afin de protester contre le fait qu’un véritable moratoire n’ait pas été décidé par le gouvernement à l’issue du Grenelle de l’environnement (cf. Suspension du maïs MON810 : gel des cultures en hiver ?). José Bové a précisé qu’entre 10 et 15 personnes étaient prêtes à s’engager dans cette "action grave". Il dénonce également que la suspension du mon810 ne soit valable que jusqu’au 9 février 2008.

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-jose-bove-nira-pas-en-prison-et-commencera-une-greve-de-la-faim-des-janvier/